



Solidaires
Union syndicale

NEXEM : La politique ANTI-salarié-es ?

La Fédération SUD Santé Sociaux ne signe pas l'avenant 339 de politique salariale proposé par NEXEM lors de la CNPN du 30 août et fera valoir son droit d'opposition. Pour SUD Santé Sociaux la proposition employeur n'est qu'une politique salariale au rabais et n'est pas à la hauteur des attentes des salarié-es de notre secteur.

Lors de la CNPN du 30 août 2017, les patron-es ont posé sur la table des négociations leur version définitive d'avenant de politique salariale sans laisser aux organisations syndicales la place à de véritables négociations. Deux CNPN de négociation C'EST SUFFISANT pour NEXEM ! (Elle est où la qualité de leur fameux *dialogue social* !)

0,02 Euro d'augmentation !!

Après des années sans la moindre augmentation de salaire les patron-es nous remettent le couvert avec leur 0,02 euro d'augmentation de la valeur du point, comme en 2013 et en 2016. Depuis un peu plus de 30 ans, la perte du pouvoir d'achat des salarié-es du secteur ne fait que s'accentuer.

Nombres de collègues se retrouvent dans une situation précaire (mal logé-es, factures impayées etc....). Pour les employeurs une augmentation de 7 euros net par mois est suffisante ! c'est toujours l'éternel discours : « *il faut comprendre c'est encore la crise, et les enveloppes sont restreintes, on doit faire avec* ». Les salarié-es, ne peuvent plus faire avec leur salaire précaire. Les négociateurs-trices SUD Santé Sociaux, ont revendiqué lors de cette négociation une augmentation minimum de 0,24



d'euro afin que le point atteigne enfin 4 euros, ils ont rappelé, que c'est aux employeurs qu'il revient de faire remonter au ministère et aux instances de tutelles les besoins financiers des établissements.

Une Simple réponse à une obligation légale !

Le Relèvement des coefficients en début de carrière pour 9 métiers infra SMIC, n'est proposé que pour les remettre au-dessus du SMIC. Ces salariés auto-financeront cette mesure. La stratégie patronale imposera aux salarié-es les moins qualifié-es et les moins rémunéré-es de sacrifier leur évolution de carrière afin de permettre aux débutant-es de passer la barre du SMIC. Ce ne sont pas les salaires des patrons qui vont servir à financer cela mais encore ceux des salarié-es les plus précaires.

Il est où le CITS il est où ! :

Le CITS (Crédit d'impôt taxe sur les salaires) dont la pérennité n'est pas remise en cause, est redistribué à hauteur de seulement 10 % de l'enveloppe, pour l'ensemble des salarié-es du secteur. Dans leur grande bonté, les patrons octroient une prime



exceptionnelle réservée aux coefficients les plus faibles, elle n'ouvrira pas le droit à l'indemnité de sujexion spéciale et sera versée en janvier 2018.

La Fédération SUD Santé Sociaux est fortement opposée à la mise en œuvre du CITS qui affaiblit les ressources de la Sécu (premier financeur de la Branche des Associations Sanitaires, Sociales et Médico-Social). Elle exige que cette manne financière donnée aux employeurs, serve intégralement de façon pérenne à l'augmentation générale des salaires.

Laisser aux associations les 90% de cette enveloppe donne la possibilité aux patron-es d'abonder leurs fonds propres, de provisionner leurs investissements et surtout **d'individualiser** les salaires.

Les associations n'ont pas attendu l'aval de NEXEM pour négocier boite par boite des primes, créant ainsi une grande disparité sur le territoire.

La Fédération SUD Santé Sociaux combattra toujours toute forme de salaire individualisé ou primes basées sur le mérite, qui n'a aucune légitimité, mais un seul objectif la division des salarié-es.

En se positionnant ainsi NEXEM fait clairement le choix d'une politique de bas salaires et anticipe la politique néolibérale du gouvernement permettant une mise en concurrence des salarié-es entre eux-elles.

Leur objectif depuis longtemps : Réduire le coût du travail, sur le dos des salarié-es.

Le dumping social est bien en marche dans le secteur

La Fédération SUD Santé Sociaux n'est pas signataire de cet avenant et fera valoir son droit d'opposition. Pour elle, la proposition employeur n'est pas une politique salariale à la hauteur des attentes des salarié-es de notre secteur. Elle attend des employeurs, de véritables négociations de revalorisations salariales pérennes et générales pour toutes et tous. Elle fera tout ce qui est en son pouvoir, pour que les salarié-es ne soient plus les victimes des politiques salariales au rabais, des politiques d'austérité et exige :

- L'augmentation générale des salaires à hauteur du travail accompli
- L'arrêt de l'individualisation des salaires
- L'amélioration des conditions de travail
- La formation et le recrutement des personnels nécessaire au fonctionnement de nos établissements
- L'arrêt des coupes budgétaires de la sécurité sociale

L'exploitation, les bas salaires, la précarité, la pauvreté ça suffit!

